



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 1 JUILLET 2026

DCM260701_018

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMENTIERES

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 03 juillet 2026

Que la convocation a été faite le 25 juin 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	40
Représentés :	05
Absents :	00
Total des votes :	45

Madame Valérie Larissa BALBINE quitte la séance à 18h30. Procuration est donnée à Madame Maryse ALAMELE.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN regagne la salle à 19h00.

L'an deux mille vingt six, le un juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur PARVEDY Georges, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAULCAN Doly, Monsieur DESIRE Olivier, Madame BALBINE Valérie Larissa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260701_018 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES

- *Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-8,*
- *Considérant le Code des communes, et notamment son article L. 2213-9 relatif à la police des cimetières,*
- *Considérant le règlement intérieur des cimetières de la commune, adopté par délibération n° 628/2017,*
- *Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la police des cimetières et de veiller au bon ordre, à la décence, à la sécurité et à la salubrité publiques,*
- *Considérant que les évolutions de la législation et de la réglementation funéraires, ainsi que l'évolution des pratiques de gestion des équipements funéraires communaux, rendent nécessaire une mise à jour du règlement intérieur des cimetières,*
- *Considérant que cette révision permet notamment de clarifier les droits et obligations des usagers, de renforcer les modalités de gestion des concessions et des espaces cinéraires, et d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du service public funéraire,*

I. CONTEXTE

La commune a engagé une révision du règlement intérieur des cimetières afin de l'adapter aux évolutions législatives et réglementaires intervenues en matière funéraire et de tenir compte des nouvelles modalités de gestion des équipements communaux.

Cette actualisation vise notamment à :

- mettre le règlement en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- intégrer les règles relatives aux espaces cinéraires (columbarium, cavurnes, jardin du souvenir et dispersion des cendres) ;
- préciser les conditions d'attribution, de renouvellement et de reprise des concessions funéraires ;
- encadrer les travaux réalisés dans les cimetières et les obligations des concessionnaires ;
- améliorer l'organisation du service et garantir la sécurité, la dignité et le respect dus aux lieux de sépulture.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale Ressources humaines et Finances du 23/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité

Pour : 34

Abstentions : 11 (NAUD CARPANIN Marie Hélène, VOULAMALE Jismy, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, VIRAPOULLE Laurent, RABOT David, THERMEA Judex, DESIRE Olivier, APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, BENOIT Sabrina, CANIGUY Juanita)

Article 1 :

- D'approuver le règlement intérieur modifié des cimetières communaux, annexé à la présente délibération ;

Article 2 :

- D'abroger et remplacer l'ensemble des dispositions du précédent règlement à compter de son entrée en vigueur ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder à la publication et à l'affichage du règlement conformément aux dispositions en vigueur.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme